

Image not found or type unknown



Demande double dépôt de garantie - Appartement non meublé

Par **lagous**, le 25/03/2022 à 20:03

Bonjour,

Je loue un appartement non meublé depuis août 2021. J'ai payé le dépôt de garantie à mon entrée dans l'appartement qui correspond à 1 mois de loyer hors charges.

Mi-septembre 2021, mon amie m'a rejoint dans l'appartement et nous avons fait un avenant au contrat de location. Mon propriétaire demande à mon amie un nouveau dépôt de garantie également d'un montant d'un loyer hors charges.

Est-ce légal ? Je ne parviens pas à trouver de réponses claires à ce sujet.

Je vous remercie d'avance

Par **Zénas Nomikos**, le 25/03/2022 à 20:08

Bonjour,

juste pour information et si ça peut vous aider dans vos recherches, il s'agit d'un **dépôt de garantie** et non d'une *caution*.

Par **lagous**, le 25/03/2022 à 20:11

Merci pour la rectification, j'ai modifié ma question 😊

Par **janus2fr**, le 26/03/2022 à 09:49

Bonjour,

Vous n'avez pas chacun un bail puisque vous parlez d'un avenant à votre bail. Le dépôt de garantie est attaché au bail, pas à chaque preneur du bail. Votre bailleur ne peut donc pas demander un nouveau dépôt de garantie puisque celui-ci est déjà versé.